

**Note d'information à l'intention du Comité des Finances de la Chambre des communes
Mme Jennifer Vornbrock
Commission de la santé mentale du Canada
7 octobre 2014**

Résumé

La Commission de la santé mentale du Canada (la Commission) a ouvert une nouvelle ère pour le Canada et pour les Canadiens par la sensibilisation à la maladie mentale et par la diffusion de recherches et de meilleures pratiques qui font sa réputation à l'échelle internationale. La Commission est prête à entreprendre un nouveau mandat de 10 ans sans modification à sa structure de financement actuelle. Il n'est pas nécessaire de renouveler le financement de la Commission avant l'exercice financier 2017-2018. L'important, c'est que notre vaste réseau d'intervenants sache que nous pourrions poursuivre notre travail.

Grâce à un nouveau mandat, la Commission, en collaboration avec divers groupes canadiens, pourra poursuivre son action cruciale, laquelle améliore notre système de santé mentale. Selon nous, dix ans de plus nous permettront de mener pleinement à bien une refonte complète de notre système de santé mentale et de continuer de positionner le Canada en tête des pays qui innovent dans le domaine de la santé mentale.

L'argument en faveur de l'investissement

Un investissement fédéral dans la santé mentale se justifie complètement¹ :

- Au Canada, une personne sur cinq est aux prises avec une maladie mentale.
- Les problèmes de santé mentale constituent déjà pour l'économie canadienne un fardeau de quelque 50 milliards de dollars par année.
- D'ici 2041, le coût annuel des problèmes de santé mentale atteindra 307 milliards de dollars par année.
- On estime que chaque tranche de 10 % des personnes aux prises avec une maladie mentale qui se rétablissent, représente une économie annuelle de quatre milliards de dollars.

Ce sont les importants besoins à combler qui ont incité la Commission à aller chercher auprès de partenaires du secteur non gouvernemental un financement égal à celui qu'elle a obtenu du

¹ La nécessité d'investir dans la santé mentale au Canada, Commission de la santé mentale du Canada. 2011-2013.
http://mentalhealthcommission.ca/Francais/system/files/private/document/Investing_in_Mental_Health_FINAL_FRE.pdf

gouvernement. La contribution de ces partenaires a pris la forme d'un fonds, pour les ressources et les compétences. Dans le but de faire la démonstration des retombées positives considérables de l'approche « Logement d'abord », des chercheurs ont investi de leur temps et leurs compétences pour analyser les données recueillies dans le cadre du projet de recherche participative *Chez Soi* et en diffuser les conclusions. L'élaboration de la *Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail* a été financée grâce à la contribution financière du gouvernement du Canada, du Centre pour la santé mentale en milieu de travail de la Great-West et de Bell Canada. De nombreux spécialistes, notamment ces praticiens, décideurs, ou encore des personnes vivant avec une maladie mentale et leurs familles, ç ont fait profiter la Commission de leur temps et de leurs compétences pour établir de meilleures pratiques visant les aidants, les personnes âgées, les enfants et les jeunes.

La Commission aide également beaucoup d'entreprises canadiennes à faire de la santé mentale une priorité. Plus particulièrement, la Commission a travaillé étroitement avec Bell Canada qui est maintenant un champion de la santé mentale. Notre partenariat a favorisé l'élaboration de multiples initiatives visant à combattre la stigmatisation comme la campagne *Cause pour la cause*, Le Grand Tour de Clara et l'adhésion de Bell à la *Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail*.

« Bell a adopté la norme sur la santé mentale au travail dans le cadre de son engagement envers la mise en place de pratiques exemplaires dans ce domaine, lesquelles représentent le pilier de notre campagne Cause pour la cause. Nous sommes impatients de nous associer à ce projet et de partager notre expérience et nos succès afin que d'autres entreprises conçoivent à quel point cette norme est essentielle pour protéger la santé mentale des employés. »

- George Cope, président et chef de la direction de Bell Canada Enterprises.

Le mandat initial de la Commission s'est traduit par des résultats significatifs. Nous avons élaboré la première *Stratégie en matière de santé mentale pour le Canada* en nous appuyant sur de meilleures pratiques, sur l'expérience de milliers de Canadiens et sur les conseils de tous les paliers de gouvernement. Dans le cadre du cours *Premiers soins en santé mentale Canada*, la Commission a également appris à plus de 100 000 Canadiens comment réagir à une crise de santé mentale. Le projet de recherche participative *Chez Soi* a démontré que grâce au modèle « Logement d'abord », chaque tranche de 10 \$ investie pour loger un participant ayant des besoins élevés, permet d'économiser 21,72 \$ en services. Nous pouvons aussi nous enorgueillir d'une première mondiale, soit le lancement de la *Norme nationale sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail*. La norme a été téléchargée plus de 20 000 fois et est mise en œuvre actuellement par des employeurs canadiens appartenant aux secteurs public et privé. La Commission mène en ce moment un important projet de recherche en vue d'évaluer les résultats de la mise en œuvre de la norme dans 42 milieux de travail pour que d'autres milieux de travail puissent s'en inspirer.

La Commission a démontré qu'il y a non seulement des raisons sociales qui militent en faveur d'un investissement dans la santé mentale, mais aussi des raisons économiques. Un investissement de 250 millions de dollars pourrait à la fois contrer la hausse des dépenses en matière de santé et permettre de réaliser des gains économiques. Nous ne pouvons nous permettre de ne pas poursuivre le travail entrepris.

La prochaine décennie

Nous continuons à traduire l'ensemble des recommandations formulées dans la *Stratégie en matière de santé mentale pour le Canada* en solutions concrètes à l'intention des Canadiens. Notre approche comporte deux volets :

1. Dans le but d'établir des priorités communes, nous consultons à l'heure actuelle des organismes de santé mentale nationaux, des dirigeants provinciaux et territoriaux, de hauts fonctionnaires, des fournisseurs de services, des militants en santé mentale et des personnes ayant un vécu de problèmes de santé mentale.
2. Nous comptons intégrer ces priorités à un *Plan d'action en santé mentale* qui sera assorti d'objectifs concrets et de résultats mesurables. Au moyen du *Plan d'action*, nous accélérerons la mise en œuvre de la *Stratégie* dans tout le Canada.

En donnant suite au *Plan d'action*, nous interviendrons dans des domaines prioritaires pour notre système de santé mentale : cybersanté mentale, trouble du stress post-traumatique, prévention du suicide et soutien psychologique pour les enfants et les jeunes, les premiers répondants, les nouveaux Canadiens et les personnes âgées (santé mentale et démence).

Leadership en matière de santé mentale

La Commission joue un rôle de coordination en mettant en lumière et en défendant les intérêts des organismes et des groupes répartis dans tout le Canada et en facilitant les actions collectives pour améliorer la santé mentale des Canadiens. De nombreux organismes réclament la création d'un Fonds pour l'innovation en santé mentale ou un Fonds pour l'innovation en santé qui comporterait un volet de santé mentale. Ce Fonds permettrait de financer diverses interventions importantes en santé mentale et favoriseraient la collaboration entre les intervenants du domaine et les organismes de recherche gouvernementaux comme les Instituts de recherche en santé du Canada et l'Institut canadien d'information sur la santé.

La Commission est déjà une plaque tournante pour la recherche et le développement; elle travaille étroitement tant avec les milieux communautaires et les intervenants nationaux qu'avec les instances provinciales, territoriales et fédérales. Par conséquent, un investissement dans la Commission concrétisera un investissement commun dans l'innovation. De nombreux

organismes réclament déjà que la Commission soit le récipiendaire du gros de cet investissement.

« Le rôle et le travail de la CSMC sont de la plus haute importance pour la promotion de la santé mentale au Canada. Il y a beaucoup trop de travail à faire en santé mentale pour faire l'économie de ce facilitateur centralisé d'approches collaboratives et novatrices. »

- L'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM) qui regroupe 18 organismes de santé nationaux.

La Commission est d'ailleurs l'organisme le mieux placé pour recevoir cet investissement compte tenu de ses caractéristiques particulières. Elle se distingue par le fait qu'elle est un organisme qui n'est pas fondé sur l'adhésion de membres. À ce titre, elle attire les meilleurs et les plus talentueux spécialistes de la santé mentale et facilite l'acceptation à grande échelle d'idées, de politiques et de programmes. La méthodologie largement éprouvée de la Commission, par sa détermination, l'évaluation, la création de prototypes et l'adaptation pour la mise en œuvre à l'échelle provinciale ou territoriale, fonctionne bien. Qui plus est, le coût des soins de santé augmentant rapidement, il est crucial que toutes les ressources soient judicieusement gérées.

Grâce à des investissements ciblés, accompagnés d'objectifs concrets et de résultats mesurables, nous pourrions reprogrammer et adapter la façon dont nous abordons les soins de santé mentale dans tous les secteurs et les contextes, en vue de prodiguer de meilleurs soins à ceux qui en ont besoin, et de produire une meilleure rentabilité pour les contribuables. La Commission a toujours géré son budget de façon responsable, ne l'ayant jamais dépassé au cours de son mandat. Elle a aussi de solides antécédents de bonne gestion administrative tel que démontré par le projet de recherche *Chez Soi*, en ne consacrant que 8 % des fonds obtenus aux activités administratives². La Commission a fait la preuve qu'elle pouvait obtenir des résultats rapidement et de façon économique.

La Commission peut conseiller les gouvernements sur les meilleurs programmes et ressources disponibles pour relever divers défis en matière de santé mentale. Nous pouvons proposer des solutions de grande portée aux problèmes susceptibles de se poser en santé mentale dans diverses régions du Canada et travailler avec des partenaires locaux à assurer des interventions coordonnées et à faire en sorte que les Canadiens obtiennent les outils et le soutien dont ils ont besoin. Par ses interventions, la Commission a attiré l'attention du monde sur des pratiques mises au point au Canada. Notre leadership et notre collaboration continus produiront des résultats pour les Canadiens et optimiseront notre leadership et notre contribution à l'échelle internationale.

² Rapports financiers (divers) de la Commission de la santé mentale du Canada.

Une meilleure santé mentale et un avenir prometteur pour le Canada

Le Canada ne peut se permettre que prenne fin l'élan généré dans le domaine de la santé mentale. Le Canada a besoin que la Commission poursuive son travail, de concert avec ses partenaires de tous les coins du pays, pour améliorer la vie des Canadiens aux prises avec une maladie mentale. Un investissement solide dans la santé mentale rapportera beaucoup à tous les Canadiens et témoignera sur la scène mondiale de la santé et de la prospérité de notre pays.

La Commission de la santé mentale du Canada a été créée par le gouvernement du Canada en 2007 à l'issue de la publication d'une étude menée par le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie intitulé « De l'ombre à la lumière ». Ce rapport appelait à la mise sur pied d'une commission nationale sur la santé mentale. La Commission de la santé mentale du Canada exerce un rôle moteur dans l'amélioration du système de la santé mentale et dans l'évolution des attitudes et des comportements des Canadiens à l'égard de la santé mentale. Par le mandat unique que lui a confié Santé Canada, elle réunit des acteurs influents et des organismes de partout au Canada en vue d'accélérer ces changements. Toutes les initiatives et tous les projets sont menés par des experts provenant de tous les coins du pays qui contribuent aux travaux de la Commission par leur expertise et leur point de vue divers. Le personnel, ainsi que les membres du conseil d'administration, le conseil consultatif et le réseau des ambassadeurs, ont tous un but commun : créer un meilleur système de santé mentale pour les Canadiens.